



Qui doit payer la remise en état d'un interphone défaillant

Par bab2

Bonjour.

Je loue un local avec un bail professionnel classique (cabinet infirmier)Je viens d'être informée que l'interphone qui sert à ouvrir la porte d'entrée aux patients depuis le cabinet dysfonctionne (problème de touches difficiles à manipuler).

Qui doit supporter les frais de remise en état ou de changement de l'interphone ?

Merci.

Bab2

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous consulté les clauses du bail concernant les charges ?

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24299]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24299[url]

"La répartition des charges, impôts et taxes entre le propriétaire et le locataire est librement définie dans le contrat."